



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

LES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

**Mardi 5 mai
De 9h00 à 13h00**

Anaëlle DONNETTE
Maître de conférences HDR
École de droit social Montpellier
Université de Montpellier

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : La formation aura pour objet l'étude approfondie des règles relatives à la représentation élue du personnel, la représentation et l'action syndicales et à la négociation collective et mettra l'accent sur l'actualité législative et jurisprudentielle sur le sujet

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Accompagner l'implantation du CSE
- Identifier et de délimiter les compétences du CSE
- Accompagner l'implantation syndicale
- Conseiller sur l'exercice du droit syndical
- Accompagner les négociations collectives

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I – La représentation élue

II – La représentation syndicale

III – L'action syndicale

IV – La négociation collective

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique après la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)